

Paradis, Suzanne

De: Secrétariat (usager)
Envoyé: jeudi 5 février 2004 14:46
À: 'gastono@videotron.ca'
Objet: RE : demande de hausse tarifaire d'Hydro

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 23 janvier 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont été déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

De : Gaston Ouellet [mailto:gastono@videotron.ca]
Envoyé : 23 janvier, 2004 15:07
À : Greffe
Objet : demande de hausse tarifaire d'Hydro

Bonjour Monsieur

Hydro fait une demande de hausse tarifaire avec l'idée de moduler le compte d'énergie afin de faire payer l'utilisateur payeur.

D'abord, je suis contre et à titre de consommateur ce n'est peut-être pas surprenant.

Cependant, j'aimerais que votre organisme soit un tout petit peu critique face à ce montre qui n'est rien d'autre qu'un

05/02/2004

pan de la politique fiscale du gouvernement. Le gouvernement demande et le tarif hausse.

Comme société d'État il est absolument anormal qu'elle soit à profit et ceux qui sont un tant soit peu financier, vous n'avez pas besoin d'être à profit pour financer des immobilisations, il suffit que vos revenus couvrent seulement la partie de intérêts.

Hydro essaie encore de nous passer un sapin de Noël en affirmant que le consommateur est celui qui utilise 30,000KWH annuellement. Bien en mal pour Hydro qui a déjà publié que le fonctionnement des appareils électriques d'un simple logement a besoin d'au moins 14,000 KWh par année. Moi en tant que consommateur propriétaire d'un simple bungalow isolé R2000 je vous confirme que le confort minimum de mon plein pied (26 x 40) exige au moins 32,000 KWH par année.(sans excès)

Si ces chiffres sont ceux de consommateurs abuseurs alors hydro est elle-même une hypocrite et une menteuse (ses dirigeants encore davantage). Pourquoi Hydro ne fixerait pas ses tarifs au pi carré de surface chauffé s'il veut vraiment moduler et même pourquoi n'a-t-il pas de compteur à la demande (ça serait peut-être trop précis et cela ne fait pas son affaire d'en payer le coût?)

Ainsi le logement de 500 pi carré pourrait avoir une allocation de 32 KWH du pied carré pour une consommation annuelle de 16,000KWH annuellement. Il serait important pour hydro de facturer le consommateur abuseur même s'il est juste locataire lorsqu'il consommerait plus de 16,000KWH annuel.

Le propriétaire du bungalow de 1000 pi carré et plus aura une allocation d'au moins 32,000 KWH annuel avant de voir son tarif modulé ce qui serait juste par rapport à ses pairs. De même pour une 2 étages (30 x30) chauffé pourrait se voir accorder une allocation de plus de 57,600 KWH avant de se faire taxer de consommateur abusif.

Vous venez de voir que la proposition d'hydro est absurde dans des contextes très simples comparant un locataire, un proprio unifamilial et un proprio d'un 2 étages. Ce simple contexte met en évidence le manque de vision d'hydro autant dans son financement que dans sa tarification.

La présente demande d'hydro est une atteinte directe à l'économie du Québec. SI vous comprenez son système de taxation, l'entreprise qui fabrique des plinthes ou des chauffe-eaux électriques devrait fermer ses portes ou orienter sa production ailleurs parce que les consommateurs ne seront plus incités à conserver l'économie chez nous mais davantage à faire vivre les industries de thermo-pompes que l'on importe du sud. c'est carrément scandaleux pour un gouvernement qui ose se dire en faveur du libre marché. Ces dirigeants ont-ils des intérêts dans les compagnies de chauffage d'appoints?

Monsieurs de la Régie, je vous demande d'avoir des «couilles » et de refuser une deuxième hausse des tarifs d'Hydro qui n'est absolument pas justifié, à mon avis.

Je pourrais continuer mais je fais partie de la majorité silencieuse qui en a assez mais juste assez pour s'exprimer.